

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 02 avril 2025 à 20h00, le Conseil Municipal de VERNANTES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thierry PAPOT, Maire en exercice.

Nombre de membres

- En exercice : 16
 - Présents : 15
 - Votants : 16
- Date de la convocation :** 18/03/2025
Date d'affichage : 18/03/2025

Présents :

Mesdames : Elodie MARCHAND, Aurélie POIRIER, Nathalie FUSELLIER PLAIS, Sandra RIQUIN, Béatrice CANONNE, Jacqueline TARDIVEL, Floriane DUPUY-REDCENT

Messieurs : Thierry PAPOT, Manuel DA SILVA, Thierry GROSBOIS, Etienne MOREAU, Patrice NEAU, Christian PACORY, Jacky PASQUIER, Florent POIRIER

A donné pouvoir :

Monsieur Robert PLU a donné pouvoir à Madame Béatrice CANONNE

ORDRE DU JOUR

Madame Béatrice CANONNE est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 04 mars 2025 est approuvé à l'unanimité avec la modification suivante : L'APE Eugène Livet n'a pas de subvention de 199 euros pour 2025.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL CM DU 04/03/2025

1 -

ENTREPRISE	SOLAPAC
DESIGNATION	Contrat d'entretien annuel garantie main d'œuvre et déplacement en cas de panne pour les pompes à chaleur de l'ADMR, la MAM et le logement place de l'Eglise
PRIX HT	639.81 €
PRIX TTC	767.76 €

2 -

ENTREPRISE	SARL CHEVALLIER PASCALE
DESIGNATION	Travaux de couverture bâtiment 7 place de l'Eglise
PRIX HT	12 054.00 €
PRIX TTC	13 259.40 €

3 -

ENTREPRISE	SOLAPAC
DESIGNATION	Contrat d'entretien annuel garantie main d'œuvre et déplacement en cas de panne pour les pompes à chaleur logements CCAS des Frères Champneuf
PRIX HT	868.24 €
PRIX TTC	1 010.41 €

4 -

ENTREPRISE	GESCIME
DESIGNATION	Contrat de prestations de services pour la gamme GESCIME
PRIX HT	569.00 €
PRIX TTC	682.80 €

5 -

ENTREPRISE	HORTILOIRE
DESIGNATION	Peinture de stade blanche natural 15 KG
PRIX HT	257.35 €
PRIX TTC	308.82 €

6 -

ENTREPRISE	ESNAULT PARCS & JARDINS
DESIGNATION	Contrat entretien de la place de l'Europe : taille de massifs suivant époque de floraison et naturelle - Ramassage et évacuation des déchets - Nettoyage des massifs avec ratissage des feuilles
PRIX HT	2 094.00 €
PRIX TTC	2 512.80 €

7 -

ENTREPRISE	ESNAULT PARCS & JARDINS
DESIGNATION	Plantations Lavoir, Mairie, Eglise, Route de Saumur, Devant le Pélican, Square de l'Epinay
PRIX HT	3 209.00 €
PRIX TTC	3 713.90 €

Commentaires :

Concernant le point 3 : Monsieur Florent POIRIER souhaite savoir pourquoi le contrat d'entretien des pompes à chaleur pour les logements rue des Frères Champneuf est directement payé par la commune. Monsieur Thierry PAPOT indique que ces charges sont payées par les locataires chaque mois.

L'agent comptable présente et détaille le budget au Conseil Municipal.
La commission budget s'étant réunie le mardi 18 mars 2025.

DEL N°02-04/2025-01 - Approbation du compte financier unique 2024

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote. Nombre de votants : 14 - Nombre de voix pour : 15

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Première Adjointe, approuve à l'unanimité le compte financier unique 2024 qui s'élève en section de fonctionnement à 2 138 082.36€ en recettes et à 1 488 705.37€ en dépenses ; il dégage donc un excédent de 649 376.99€.

En investissement, les recettes sont de 630 372.19€ et les dépenses sont de 1 013 949,30€, soit un résultat déficitaire de 383 577.11€, donc un résultat global définitif de clôture de 265 799.88€.

DEL N°02-04/2025-02 - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

- **447 900.11€** à la section d'investissement (déficit corrigé) - recette (compte 1068)
- **201 476.88€** à la section de fonctionnement - recette (compte 002)

DEL N°02-04/2025-03 - Vote des taux d'imposition 2025

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux des contributions directes pour l'année 2025 et de les maintenir, ainsi qu'il suit, identiques à ceux fixés pour 2024. Néanmoins, l'augmentation de la base de la valeur locative revue à la hausse par les services fiscaux entraînera une hausse de la taxe.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **41.65%**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **32.51%**
- Taxe d'habitation (TH) : **12.05%**

DEL N°02-04/2025-04 - Vote du budget primitif 2025

Le budget de la commune s'équilibre en recettes et dépenses :

Section de fonctionnement : **2 136 042€**

Section d'investissement : 1 192 423€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve avec une abstention et 15 voix pour, le budget primitif de la commune et autorise la fongibilité des crédits à hauteur de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

DEL N°02-04/2025-05 - Vente de ferraille

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que les agents des services techniques ont vendu une nouvelle fois de la ferraille à la société SORECOV - déchèterie professionnelle.

De ce fait, la commune de Vernantes a reçu 3 chèques d'un montant global de 373€.

Monsieur le Maire a besoin de l'accord du Conseil Municipal pour l'encaissement de ces chèques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à déposer à la trésorerie les 3 chèques de la société SORECOV pour encaissement comme suit :

Chèque CIC Ouest n°6524806 d'un montant de 106€

Chèque CIC Ouest n°6524735 d'un montant de 252€

Chèque CIC Ouest n°6524740 d'un montant de 15€

DEL N°02-04/2025-06 - Reprises des concessions cimetières

Pour des raisons tenant au bon ordre et à la décence du cimetière, la commune de Vernantes a décidé d'engager une procédure permettant la reprise des concessions à l'état d'abandon dans le cimetière communal de Vernantes, conformément aux articles L.2223-17, L.2223-18 et R.2223-13 du Code général des collectivités territoriales.

Les concessions visées par cette procédure sont au nombre de 41. Elles ont plus de trente ans d'existence et la dernière inhumation remonte à plus de dix ans. Leur état d'abandon doit être constaté à deux reprises, à un an d'intervalle et feront l'objet de procès-verbaux, dans les conditions prévues par l'article R.2223-13 du Code général des collectivités territoriales.

Ces concessions présentent, pour la grande majorité d'entre elles, les caractéristiques suivantes :

- Monuments en partie enterrés, s'affaissant, se disloquant, recouverts de mousse, de lichen et arbustes, joints détériorés, aucun entretien.
- Plaques difficilement lisibles ou illisibles.
- Dalles et baquettes descellées ou fissurées.
- Grilles rouillées, cassées ou dégradées.
- Stèles et croix penchées, présentant un risque ou couchées au sol.
- Emplacement nu, inoccupé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la reprise des concessions en état d'abandon dont la liste est dressée ci-dessous, dans les conditions prévues aux articles L.2223-17 et R.2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

N° d'ordre	Emplacement	Famille	Création	Fondateur
1 959 314	A13	Bouché / Branchu	1959	Bouche Joseph
1 952 246	A15	Barré / Esnault	1952	Bernier Armand
1 923 366	B2	Esnault René	1923	Esnault René
1 953 262	B25	Deguerre Victor	1953	Deguerre Victor
1 955 269	B32	Gay / Mathieu	1955	Mathieu Jean
1 947 214	B35	Racinet	1947	Racinet Augustine
1 953 256	B39	Bannier/Potin	1953	Bannier Suzanne
1 951 241	B48	Gouas / Landry	1951	Gouas Désiré
1 940 134	B57	Louise Roger	1940	Goulu Emilienne
1 939 132	B58	Manceau / Parent	1939	Manceau Louis
1 930 130	B69	Grasset	1939	Grasset Andrée
1 940 134	B70	Foureau / Renard	1940	Foureau Marie-Louise
1 976 441	C6	Lhermiteau	1976	Lhermiteau Octave
??	C22	Graham Vernon	??	??
1 973 417	C31	Roger / Bourdin	1973	Roger Yvonne
1 974 428	C32	Lamy / Robin	1974	Lamy Marcel
1 975 432	C33	Marandeu / Robin	1975	Marandeu Germaine
1 953 255	D9	Famille Martineau	1953	Martineau Hilaire

1 947 206	D11 - 4m ²	Famille Esnault Lemoine	1864	Esnault Eugène
1 948 217	D13	Famille Roger Cauveau	1948	Roger Emile
1 953 258	D25	Carré / Besnard	1953	Carré Louise
1934 77	D36	Fouché / Richard	1934	Fouché Auguste
1 967 365	D59	Famille Cogné/Vinet	1967	Riquin Henri
421	D63	Famille Hebert	1973	Hebert Yvonne
1 978 458	D64	Riquin (Michel)	1978	Riquin Jocelyne
1 946 196	E11	Moreau / Huberdeau / Trevert	1946	Moreau Eugène
1 958 307	E16	Famille Cador	1958	Cador Henri
1 942 152	E42	Famille Foucher / Pasquier	1942	Foucher Marie-Louise
267	E48	MORO	1952	Moro Marie-Louise
	E55	Libre		Reste caveau + croix
1 988 577	E66	Famille Daubain	1988	Daubain Henriette
1932 62	E296	Goujon / Delalande / Machefer	1932	Goujon Louis
1 993 607	E317	Praut / Bourdon	1993	Praut Madeleine
1 980 492	F68	Anthoine/Bénard	1980	Anthoine André
1 988 574	F124	Blon	1988	Blon Aimé
1 979 462	F141	Robineau/Hutter	1979	Robineau Henri
1 992 599	G27	Gaudiot/Pruvost	1992	Gaudiot André
2014 1 CO27	G78	Eugène	1995	Commune / Decordier Nicole
1908 258 A	H10	Famille Gaillard/Duperray/Dumont	1908	Gaillard Marguerite
1 980 493	H16	Rosignol	1980	Lechat Angèle
1 956 293	H18	Famille David/Audusseau	1956	David Rose

DEL N°02-04/2025-07 - Convention Familles Rurales

La convention précisant les modalités techniques et financières de gestion et d'animation de l'accueil collectif des enfants de 3 à 12 ans en accueil périscolaire est arrivée à échéance, il convient de la renouveler, pour les années 2025 à 2027.

Il s'agit pour la commune de mettre gracieusement à la disposition de la fédération les locaux et équipements suivants :

- Les locaux de l'accueil périscolaire, rue de Longué, et l'espace extérieur attenant,
 - Le matériel lié aux locaux et à l'activité de l'accueil (matériel de cuisine, chaises, tables, divers mobiliers ...)
 - Les équipements sportifs (salles de sport et autres) en fonction des disponibilités pour des activités ponctuelles.
- L'entretien des espaces extérieurs est assuré par la collectivité de Vernantes (tonte, taille des haies...).

Les frais de réparation du bâtiment (chauffage, circuit eau, électricité ...) sont pris en charge par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour une durée de 2 ans et 9 mois, à compter du 01/04/2025 jusqu'au 31/12/2027, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

DEL N°02-04/2025-08 - Reconduction CDD d'un agent des services techniques

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de l'agent des services techniques, recruté en octobre 2024 est reconduit du 01^{er} avril 2025 au 30 avril 2025.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la reconduction du contrat de l'agent des services techniques.

DEL N°02-04/2025-09 - CDD d'un agent administratif

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du recrutement en CDD à plein temps d'un nouvel agent au pôle administratif en charge notamment de l'accueil physique et téléphonique du public, de la gestion des salles, et de tâches administratives en lien avec le secrétariat de Mairie depuis le 21 mars 2025.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le recrutement d'un nouvel agent chargé de l'accueil au service administratif.

INFORMATIONS :

Registre de santé et de sécurité au travail :

Chaque élu en charge d'un service a reçu un registre afin de le distribuer aux agents. Un registre doit être ouvert dans chaque service. Ce dernier permettra d'avoir un historique des aspects relatifs à la santé et à la sécurité au travail pour pouvoir suivre leur évolution à travers des réponses apportées et ainsi contribuer à garantir des bonnes conditions de sécurité aux agents et à préserver leur santé.

ATSEM :

Pour répondre à une demande de l'ATSEM qui souhaitait effectuer une journée découverte dans une école des alentours, Madame Aurélie POIRIER, adjointe aux écoles lui a proposé de se rendre à l'école Andrée Boissin à Longué-Jumelles le 18 mars 2025. Cette journée fut riche en échange et appréciée de l'ATSEM.

Inspecteur académique :

Mme POIRIER et Mme TARDIVEL ont rencontré l'inspecteur académique. Ce fut l'occasion d'échanger sur les effectifs et sur l'organisation en générale dans l'école.

Subvention suite à l'intervention d'un archiviste :

À la suite de l'intervention d'un archiviste sur notre commune, le Département a octroyé à la commune une subvention de 2351€.

Rendez-vous Groupama :

Monsieur Manuel DA SILVA et Madame Jacqueline TARDIVEL ont rencontré GROUPAMA afin de faire une mise à jour au niveau des surfaces déclarées des bâtiments communaux.

Resto du cœur :

Modification des horaires -> les mercredis de 11h00 à 14h00.

Exposition 80^{ème} anniversaire de la victoire 1945 :

À la maison des associations du 04 mai 2025 au dimanche 11 mai 2025.

Concours de pétanque de l'École Notre-Dame : 17 mai 2025

Tournoi de foot ASRVV : 01 mai 2025

Tournoi de tennis de table : le 19 et 20 avril 2025

■ Prochain conseil municipal :

Le prochain conseil municipal aura lieu **le mercredi 07 mai 2025 à 20 heures** avec l'intervention de GAN.

En l'absence d'information et question, la séance est levée à 23H30.

La secrétaire de séance,

Béatrice CANONNE



Le Maire,

Thierry PAPOT

